



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250324-DEL2025_13-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

N° 2025 - 13

L'an deux mil vingt cinq, le vingt quatre mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian

Procurations(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à M. DUBOIS Christian, Mme TRAULET Delphine donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine, M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme TRAULET Delphine, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, Mme COURTAUD Nicole, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
17/03/2025

Date d'affichage
28/04/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

OBJET : Création emploi permanent quotité de travail inférieure à 50 % d'un temps complet - poste ASVP

Monsieur le Maire rapporte qu'il serait utile de créer, à compter du 01 juin 2025, un emploi permanent d'Adjoint administratif dans le grade d'Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires (cf. Tableau des effectifs joint) pour le poste d'ASVP.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement un agent contractuel recruté, par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de maximum 3 ans, compte tenu du besoin de médiation lors des phases de travaux de requalification du centre bourg.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent pourra être reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une expérience de gendarmerie et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à

exercer, assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille

indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** La création d'un poste emploi permanent administratif
- **ADOpte** le tableau des effectifs annexé.
- **DIT** que les crédits utiles sont prévus au BP 2025.
- **HABILITE** monsieur le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250324-DEL2025_13-DE

S²LO

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1 juin 2025

GRADES	CATEGORIE	EMPLOIS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS
		Temps complet	Temps non complet	
<u>EMPLOIS PERMANENTS</u>				
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>				
Attaché	A	1		1
Rédacteur principal 1ère classe	B	1		1
Rédacteur principal 2ème classe	B	0		-
Rédacteur	B	2		-
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	5		4
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2		2
Adjoint administratif	C	0	2 (21h) et (14h)	2
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>				
Technicien principal 1ère classe	B	1		1
Adjoint technique principal 1ère classe	C	10		6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1		1
Agent de maîtrise principal	C	1		1
Agent de maîtrise	C	1		1
Adjoint technique	C	10		10
<u>FILIERE SOCIALE</u>				
ATSEM principal 1ère classe	C	2		2
<u>FILIERE SECURITE</u>				
Brigadier-chef principal	C	1		1
<u>FILIERE CULTURELLE</u>				
Bibliothécaire	A	1		1
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1		1
Adjoint du patrimoine	C	0		0
<u>EMPLOIS NON PERMANENTS</u>				
<u>CONTRACTUELS</u>				
Adjoint technique		3	1	1
Adjoint administratif		2		1
<u>AUTRES PERSONNELS</u>				
Emploi Saisonnier		4	1	
Agent occasionnel		2		-
Adjoints techniques occasionnels		1	1	-
Adjoints administratifs occasionnels		2		-
Rédacteur principal occasionnel				-
CUI - CAE		4		2
Emplois d'avenir		1		-
Contrats d'apprentissage		2		2
Professeurs de Musique			13	
Enseignants Etudes dirigées			4	

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le



ID : 080-218003580-20250324-DEL2025_13-DE